



Trimestres insuffisants pour la retraite

Par **DDT**, le **31/03/2010** à **13:23**

Bonjour,

Je n'ai pas le nombre de trimestres nécessaires pour prétendre à une retraite complète. Je sais déjà que je toucherai autour de 150 euros par mois si je demande ma retraite en janvier 2011 à l'âge de 65 ans. Ceci n'est pas viable bien sûr ! Je souhaiterais donc poursuivre mon activité actuelle (un modeste artisanat en micro entreprise depuis 5 ans).

1 - Serai-je autorisée à poursuivre mon activité tout en touchant le minimum de base ?

2 - Dans le cas contraire, devrai-je abandonner mon droit à la retraite si je persiste à vouloir poursuivre mon activité ?

Je remercie vivement la personne qui pourra m'éclairer pour faire le bon choix.

Bien cordialement

DDT